



CAMPUS

MONDIAL
DE LA **MER**

**SEA TECH WEEK 2020 : CAHIER
DES CHARGES POUR
L'ORGANISATION DE LA SOIREE
DE GALA**

FEVRIER 2020

SEA BREST-FRANCE
TECH WEEK

www.seatechweek.eu

Rédacteur | Marylène Faure
Destinataires | Prestataires externes
Date du document | 27/02/2020
Version | 1.0 Final

Table des matières

1. Contexte	2
1.1. Calendrier prévisionnel.....	2
1.2. Critères de sélection	3
1.3. Cadre de réponse	3
2. Prestation.....	3
2.1. Descriptif de la commande.....	3
2.2. Facturation.....	4
3. Renseignements complémentaires.....	4

1. CONTEXTE

Brest affirme chaque année son rôle de leader européen dans le domaine des sciences marines en organisant ou accueillant des événements d'envergure internationale. Parmi ceux-ci, Sea Tech Week®, semaine internationale des sciences et technologies de la mer, devient le rendez-vous régulier de la communauté scientifique et des entreprises qui développent de nouvelles technologies marines, et la vitrine des compétences du Campus mondial de la mer.

Plus d'un millier de spécialistes, chercheurs, industriels et institutionnels, se retrouvent ainsi tous les deux ans à Brest, au centre de congrès Le Quartz, pour échanger au cœur des problématiques du monde de la mer.

Cette douzième édition dont le rayonnement est à la fois national et international, ambitionne à nouveau d'affirmer la notoriété de Brest et de la Bretagne comme territoire d'excellence dans le domaine des sciences et technologies de la mer.

La Sea Tech Week® s'articulera autour :

- d'une conférence composés de sessions plénières et parallèles
- d'un salon professionnel et de rendez-vous d'affaires,
- d'un programme réceptif.

La thématique principale de Sea Tech Week® 2020 est « **L'observation du fond des océans jusqu'au spatial** ». Ce thème sera décliné en une large gamme de sous-thèmes dans les différentes sessions : innovations technologiques, données, climat, biodiversité, réglementation, sécurité maritime, ressources biologiques et énergétiques, etc.

L'ensemble des informations est diffusé sur le site <https://www.seatechweek.eu>.

La communication de l'événement, à la fois en amont pour faire venir les participants et pendant la semaine pour habiller les espaces du Quartz nécessite la réalisation d'un certain nombre de supports.

Dans la dynamique du Campus mondial de la mer, le Technopôle Brest-Iroise, maître d'ouvrage de la Sea Tech Week®, a élaboré le présent cahier des charges relatif à l'organisation de la soirée de gala.

Traditionnellement, une soirée de gala est organisée pour les participants, sur inscription ou invitation et accueille aux environs de 400 personnes, le nombre définitif n'étant connu qu'au fil des inscriptions et réponses des personnes invitées.

Elle aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 au soir.

Pour cette soirée, est recherchée une prestation globale comprenant un lieu de capacité suffisante ainsi que la possibilité d'organiser la restauration des participants, soit sous forme de cocktail dînatoire, soit de dîner assis, avec éventuellement des animations venant agrémenter la soirée.

1.1. CALENDRIER PREVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel relatif au présent cahier des charges se déroulera comme suit :

- Avis d'appel à la concurrence : 27 février 2020,

- Date limite de réception des offres : 22 mars 2020 à 23h,
- Analyse des offres et sélection du lauréat : du 23 mars au 31 mars 2020.

1.2. CRITERES DE SELECTION

L'offre des candidats sera appréciée au regard des critères suivants :

Critères	Pondération
<p>Valeur technique de l'offre</p> <p>La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des sous-critères suivants pondérés en %</p> <p>Sous-critère n°1 : capacité de la prestation à mettre en valeur les atouts de la métropole brestoise, notamment en lien avec la mer, à l'attention d'un public international : 30%</p> <p>Sous-critère n°2 :</p> <p>Adéquation des moyens matériels et des dispositions organisationnelles mis en œuvre pour assurer l'exécution des prestations : 20%</p> <p>Sous-critère n°3 :</p> <p>Pertinences des mesures mises en œuvre pour limiter l'impact environnemental : 10%</p>	60%
Prix des prestations	40%

Le Technopôle Brest-Iroise se réserve le droit de négocier avec les candidats sur les aspects techniques, économiques ou sur les prestations de service.

1.3. CADRE DE REPONSE

Les offres doivent parvenir :

- par courrier au Technopôle Brest-Iroise - 525 avenue Alexis de Rochon CS 83809 29238 BREST Cedex 2 sous pli recommandé, ou remise en main propre contre récépissé,
- ou par messagerie électronique avec la mention « Consultation : Organisation de la soirée de gala de la Sea Tech Week® 2020 » à marylene.faure@tech-brest-iroise.fr,

avant le 22 mars 2020 à 23h (heure de Paris).

Le prestataire fournira une évaluation du tarif de la réalisation. La proposition sera accompagnée d'exemples de réalisations.

Le prestataire chiffre les étapes et éventuelles options lors du dépôt de sa candidature.

2. PRESTATION

2.1. DESCRIPTIF DE LA COMMANDE

La soirée de Gala a pour objectif de permettre aux participants de la Sea Tech Week® de bénéficier d'un moment informel d'échanges, mais également de découvrir la métropole brestoise au travers de lieux emblématiques, d'événements culturels, etc.

- Un lien avec la mer qui est au cœur de l'événement Sea Tech Week® sera un plus,
- Le lieu devra être facilement et rapidement accessible (maximum 30 minutes) par rapport au lieu de la conférence Sea Tech Week® qui se tient au Quartz, par transport collectif (tram, bus),
- L'amplitude horaire se situe sur une plage 19h-23h.

Il est demandé une prestation globale comprenant :

- o La location des espaces pour la durée de la soirée,
- o La prestation de bouche (cocktail ou dîner), elle devra être adaptée à un public international,
- o Le personnel technique (ensemble des moyens humains pour assurer la prestation, y compris l'accueil et la sécurité),
- o Les animations éventuelles (visites, musique, spectacle...),
- o En option : la prise en charge du transport des participants.

2.2. FACTURATION

Le paiement sera effectué par virement sur présentation de facture. Le délai global de paiement est de 15 jours fin de mois à compter de la réception de facture. Le prestataire qui souhaite le versement d'acomptes devra le prévoir dans le devis. Le total des acomptes ne pourra excéder 30% du coût total de la prestation. Le solde sera versé après réalisation de l'ensemble de la prestation.

3. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Marylène Faure

marylene.faure@tech-brest-iroise.fr

02 98 05 63 16